



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Version Juin 2020



Préambule



Préambule

L'environnement règlementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant sur l'Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Article L151-5 du Code de l'urbanisme

Préambule

Le projet de territoire de Mond'Arverne Communauté : Définir ensemble l'avenir de Mond'Arverne

Mond'Arverne Communauté s'est lancée dans l'élaboration d'un projet de territoire en Septembre 2017 suite à la fusion des trois communautés de communes :

- Les Cheires ;
- Gergovie Val d'Allier ;
- Allier Comté.

Ce projet de territoire est un projet global à l'échelle des **27 communes**, **la commune de Saulzet-le-froid ayant quitté Mond'Arverne Communauté le 1er janvier 2020**. Véritable démarche participative et prospective, l'objectif est de **créer une dynamique territoriale** mobilisant tous les acteurs : habitants, élus, partenaires institutionnels, partenaires économiques, associations ... , mais aussi de **se doter d'une vision d'avenir** et d'un cap pour le territoire pour les 15 prochaines années.

La stratégie du projet de territoire s'appuie sur **deux orientations politiques préalables** :

- Affirmer et défendre la vision d'un territoire et d'une collectivité qui se projette sur le long terme, avec ses voisins, mais en toute indépendance ;
- Mettre le développement durable au cœur des politiques publiques d'aménagement, de développement, de services et de fonctionnement de la collectivité.

Ce projet de territoire s'articule autour de **quatre orientations stratégiques** :

- Une collectivité moderne et reconnue ;
- Un territoire engagé dans la promotion du tourisme durable et un développement équilibré du tissu économique local ;
- Une communauté solidaire au service de ses habitants et de son territoire ;
- Un territoire vivant et attractif ;

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Mond'Arverne Communauté

Les trois ex-communautés de communes ont souhaité, avant la fusion, réviser leurs politiques locales de l'habitat à l'échelle du territoire de Mond'Arverne Communauté.

Ce document de planification sectoriel a été approuvé le 24 mai 2018.

Le PLH répond aux enjeux du territoire à travers cinq orientations stratégiques, reprises au sein de ce PADD :

- Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité ;
- Développer des solutions de logements aidés en locatif et en accession pour répondre aux besoins des habitants ;
- Poursuivre le processus de modernisation et de renouvellement du parc ancien privé ;
- Répondre aux besoins spécifiques de certains publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, saisonniers, publics précaires, gens du voyage) ;
- Assurer la gouvernance du programme local de l'habitat.

Le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de Mond'Arverne Communauté

En parallèle de l'élaboration du PLUi, Mond'Arverne Communauté a souhaité élaborer son PCAET pour inscrire le territoire dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. La stratégie territoriale de ce document de planification sectoriel sera intégrée de manière transversale dans ce PADD.

Ces documents et leurs plans d'actions seront annexés au PLUi.

Une organisation territoriale multipolaire

Le PADD de Mond'Arverne Communauté s'appuie sur une armature territoriale de projet dans le but de polariser et d'organiser le développement du territoire avec des orientations stratégiques adaptées aux enjeux et spécificités de chaque commune.

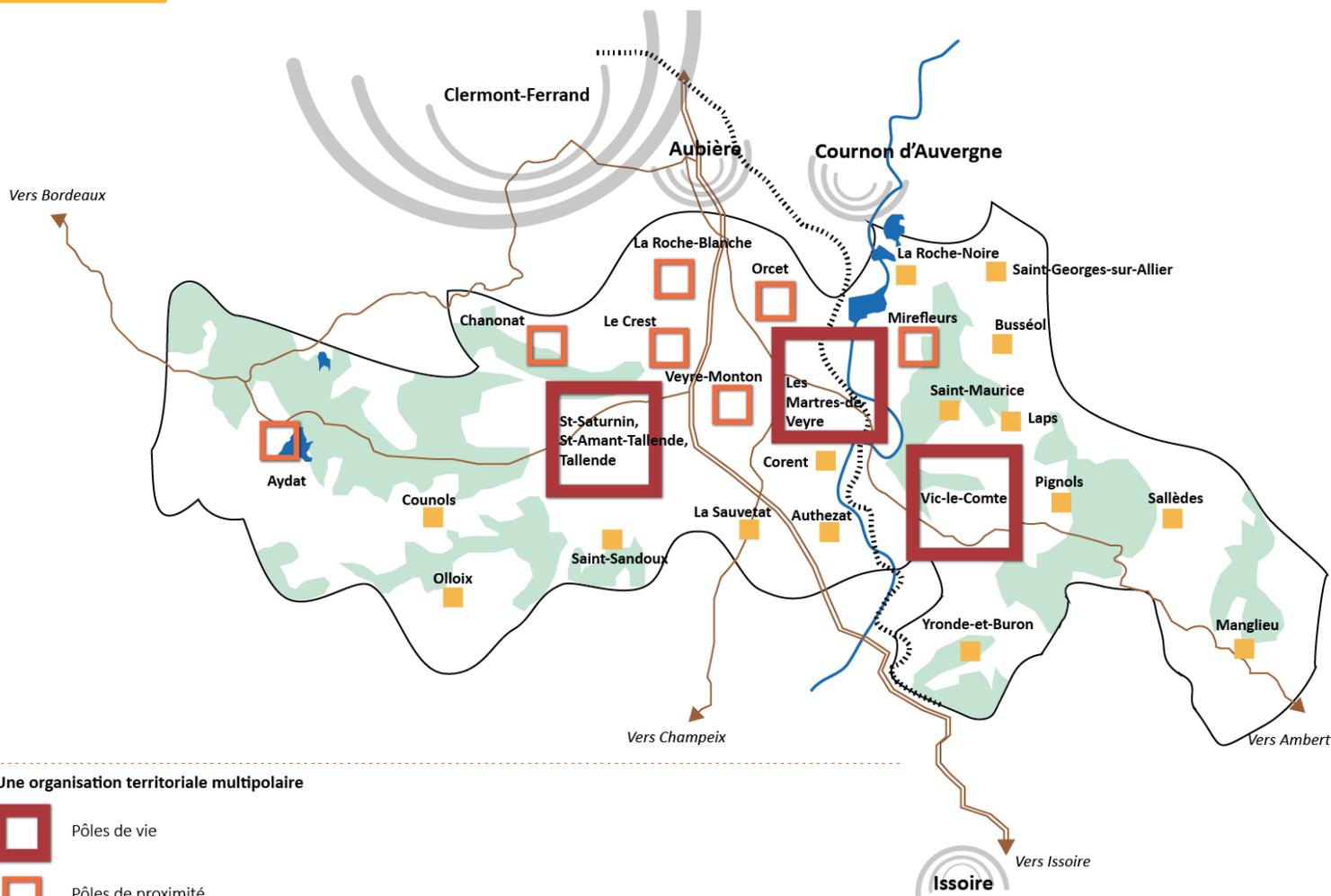
Cette armature du territoire se décline en trois niveaux :

- **Les pôles de vie** : Ils sont identifiés dans l'organisation en archipel du grand Clermont comme des points relais privilégiés pour l'accueil de nouvelles populations et des fonctions urbaines de proximité. Ils doivent contribuer à la réduction des disparités sociales et économiques et permettre de contenir la périurbanisation. Dans le cadre du PLUi, ces pôles de vie seront les polarités principales de Mond'Arverne Communauté, moteur de la dynamique économique et résidentielle du développement du territoire.
- **Les pôles de proximité** : Ensemble de communes complémentaires aux pôles de vie au regard des fonctions urbaines qu'elles développent (équipements, services, ...). Dans le cadre du PLUi, ces communes sont des points d'appui du développement résidentiel du territoire et des relais pour les commerces et services de proximité.
- **Les communes rurales** : Ensemble de communes de Mond'Arverne Communauté caractérisées essentiellement par un fonctionnement résidentiel en lien étroit avec les pôles de proximité et les pôles de vie.

Préambule

Préambule

Armature territoriale



Le PADD du PLUi, la traduction du projet de territoire pour Mond'Arverne Communauté à l'horizon 2030

Véritable clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Mond'Arverne Communauté, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus de la communauté à l'horizon 2030 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Forts d'une identité et dans un contexte de territoire en construction soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de la communauté de communes souhaitent s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité. En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de 4 axes d'interventions transversaux.

Préambule

➤ AXE 1 : Un territoire vécu et attractif

- ORIENTATION 1 : Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir
- ORIENTATION 2 : Valoriser les centres-bourgs pour renforcer l'attractivité des communes
- ORIENTATION 3 : Assurer un niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population
- ORIENTATION 4 : Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire

➤ AXE 2 : Un territoire solidaire et connecté

- ORIENTATION 1 : Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté
- ORIENTATION 2 : Répondre aux besoins des plus fragiles
- ORIENTATION 3 : Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable
- ORIENTATION 4 : Poursuivre la gestion durable des ressources du territoire

➤ AXE 3 : Un positionnement économique à conforter

- ORIENTATION 1 : Promouvoir les ressources du territoire et les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement
- ORIENTATION 2 : Conforter et structurer l'offre touristique
- ORIENTATION 3 : Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités
- ORIENTATION 4 : S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités

➤ AXE 4 : Un territoire durable et résilient

- ORIENTATION 1 : Renforcer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue
- ORIENTATION 2 : Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques
- ORIENTATION 3 : Maitriser les potentiels de développement à proximité des secteurs de pollution et de nuisances identifiés



AXE 1

Un territoire vécu et attractif



AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

Le territoire de Mond'Arverne Communauté profite de son positionnement à proximité immédiate de la métropole clermontoise qui lui confère une certaine attractivité résidentielle ces dernières années. Les élus souhaitent accompagner les ambitions du Grand Clermont en accueillant de nouveaux habitants.

En ce sens, le territoire veut tout d'abord préserver les éléments qui façonnent son cadre de vie (patrimoine naturel, bâti, ...), élément important d'attractivité. L'ambition est aussi de valoriser les centres-bourgs pour renforcer le dynamisme et le lien social. Mond'Arverne est un territoire résidentiel mais aussi un territoire vécu, où la proximité entre les habitants, les équipements, les services, ... prend tout son sens.

Pour cela, Mond'Arverne Communauté doit offrir aux habitants, actuels ou futurs, un niveau d'équipements, de services, adapté aux différents besoins, mais aussi faire évoluer son parc de logements pour faciliter le parcours résidentiel de tous.

- **Orientation 1 : Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir**
- **Orientation 2 : Valoriser les centres-bourgs pour renforcer l'attractivité des communes**
- **Orientation 3 : Assurer un niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population**
- **Orientation 4 : Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire**

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

Le territoire de Mond'Arverne Communauté profite de son positionnement à proximité immédiate de la métropole clermontoise qui lui confère une certaine attractivité résidentielle ces dernières années. Les élus souhaitent accompagner les ambitions du Grand Clermont en accueillant de nouveaux habitants.

En ce sens, le territoire veut tout d'abord préserver les éléments qui façonnent son cadre de vie (patrimoine naturel, bâti, ...), élément important d'attractivité. L'ambition est aussi de valoriser les centres-bourgs pour renforcer le dynamisme et le lien social. Mond'Arverne est un territoire résidentiel mais aussi un territoire vécu, où la proximité entre les habitants, les équipements, les services, ... prend tout son sens.

Pour cela, Mond'Arverne Communauté doit offrir aux habitants, actuels ou futurs, un niveau d'équipements, de services, adapté aux différents besoins, mais aussi faire évoluer son parc de logements pour faciliter le parcours résidentiel de tous.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Un scénario de développement maîtrisé et équilibré

Le scénario de développement du PLUi de Mond'Arverne Communauté se doit de répondre aux objectifs de croissance résidentielle fixée dans le cadre du PLH et du SCoT :

- les objectifs du PLH encadrent la constructibilité entre 2018 et 2024 à 1534 logements ;
- les objectifs du SCoT encadrent la constructibilité entre 2012 et 2030 à 4359 logements,

Rapporté sur la période 2021 – 2030, durée d'application du PLU après son approbation, et considérant les logements déjà réalisés depuis 2012 (environ 1650), l'objectif de croissance résidentielle est ainsi de 2 700 logements, soit environ 300 logements par an.

Ces objectifs en matière d'habitat, croisés avec les perspectives d'évolutions sociétales (diminution de la taille des ménages, part des résidences secondaires...) permettraient à Mond'Arverne Communauté d'atteindre 1,1 % d'évolution démographique par an et d'atteindre près de 45 500 habitants en 2030 (+ 4 300 habitants sur la période d'application du PLUi).

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 1 :

Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir

▪ Accompagner le développement résidentiel

- Programmer la construction de 300 logements par an en moyenne, soit environ 2 700 logements pour accueillir 4 300 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 en tenant compte de la diminution de la taille des ménages ;
- Favoriser le développement résidentiel en cohérence avec l'armature territoriale du projet :
 - Environ 50% de la construction devra être localisée dans les 5 communes des pôles de vie pour une ambition de développement volontariste et recentrée sur ces communes attractives ;
 - Environ 30 % de la construction neuve devra être localisée dans les 7 communes des pôles de proximité permettant de maîtriser le développement tout en confortant leur rôle d'accompagnement de la dynamique de développement ;
 - Environ 20% de la construction neuve devra être localisée dans les 15 communes rurales pour un développement cohérent et équilibré permettant le maintien de la vitalité sociale en respectant leurs identités ;
- Structurer le développement résidentiel au regard de la structuration des communes en matière d'équipements, de services, de transports, et de leurs disponibilités foncières ;
- Assurer la construction de nouveaux logements labellisés Réglementation Thermique 2020 et favoriser la construction de bâtiments à Energies positives et Consommations négatives ;

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

■ Permettre aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel au sein du territoire

- Maintenir les familles sur le territoire grâce à la mise sur le marché de logements et de fonciers abordables ;
- Renforcer l'accueil des populations en lien avec les pôles d'emplois de la métropole de Clermont-Ferrand et Issoire ;
- Poursuivre l'accueil des jeunes sur le territoire ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des logements adaptés à leurs besoins ;
- Favoriser la mixité des produits au sein des opérations immobilières (accession à la propriété, location, logement social, etc.) ;
- Diversifier les produits immobiliers proposés, en accession à la propriété et en location ;
- Diversifier la typologie de logements et tendre vers un rééquilibrage en faveur des petits logements, principalement dans les centres-bourgs et les pôles de vie, en cohérence avec les besoins des ménages et les objectifs du PLH ;
- Initier et mettre en œuvre une stratégie foncière publique à l'échelle de Mond'Arverne Communauté favorisant le portage et le financement d'opérations d'aménagements dans les secteurs de développements stratégiques et garantissant une offre accessible en foncier ;

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

▪ Assurer des typologies de constructions variées, innovantes et adaptées au contexte local

- Assurer une densité moyenne de 500m² de foncier par logement (soit 20 logements à l'hectare) dans les pôles de vie et 700m² de foncier par logement (soit 14 logements à l'hectare) dans les pôles de proximité et les communes rurales. (Ces objectifs de densité sont nets, c'est-à-dire que la surface prise en compte pour le calcul ne comprend pas les infrastructures primaires et secondaires) ;
- Adapter les densités à l'échelle de l'opération et du lieu d'implantation (extensions, renouvellement, dents creuses, ...) pour assurer une insertion urbaine et paysagère qualitative ;
- Assurer des formes urbaines variées et innovantes, adaptées au contexte d'implantation, qui permettent :
 - d'optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine ;
 - de limiter les emprises de voiries dédiées à la circulation et les impasses ;
 - de privilégier l'intimité des espaces extérieurs privés ;
 - de réduire les sols imperméabilisés ;
 - de constituer des fronts bâtis quand cela est nécessaire ;
 - d'améliorer le stationnement ;
- Réaliser une charte paysagère pour accompagner les opérations d'ensemble en termes d'insertion urbaine, paysagère et d'aménagements ;
- Favoriser l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables dans les nouvelles constructions individuelles et collectives ;
- Sensibiliser les usagers aux économies d'énergie dans un objectif de réduction des consommations énergétiques.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 2 :

Valoriser les centres-bourgs pour renforcer l'attractivité des communes

▪ Requalifier le parc ancien

- Réduire la part des logements vacants sur le territoire pour atteindre un taux d'environ 6% du parc total de logements :
 - Permettre la remise sur le marché de 15% du parc total de logements vacants dans les communes où la vacance est supérieure à 7% ;
 - Permettre la remise sur le marché de 10% du parc total de logements vacants dans les autres communes.
- Poursuivre l'étude de recensement des logements vacants sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et l'EPF SMAF ;
- Favoriser la reconquête des logements dégradés, indignes ou en ruines via des dispositifs d'aides ;
- Tendre vers la conversion des logements alimentés par les énergies fossiles vers des logements alimentés en énergies renouvelables ;
- Favoriser la rénovation énergétique des logements collectifs et individuels et tendre vers le label BBC rénovation dans un objectif de lutte contre la précarité énergétique.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

▪ Offrir des espaces publics et lieux de vie qualitatifs

- Définir une stratégie de valorisation des centralités du territoire de Mond'Arverne Communauté ;
- Réinvestir et requalifier les espaces publics des centres-bourgs et offrir aux habitants des espaces pratiques et sécurisés, favorables aux échanges et rencontres ;
- Favoriser l'aménagement de cheminements piétons adaptés à la déambulation piétonne en centre-bourg ;
- Améliorer les performances de l'éclairage public dans un objectif de réduction des consommations énergétiques ;

▪ Renforcer le dynamisme de l'appareil commercial en centre-bourg

- Maintenir des linéaires commerciaux au sein des centres-bourgs pour pérenniser leurs activités et le fonctionnement urbain ;
- Privilégier le développement des commerces de proximité dans les centres-bourgs ;
- Porter une attention particulière aux derniers commerces dans les communes rurales ;
- Définir et mettre en œuvre des actions en faveur de l'animation et de la vitalité des commerces de proximité dans les centres-bourgs ;
- Garantir un équilibre commercial entre commerces de proximité en centres-bourgs et moyennes surfaces commerciales en périphérie ;
- Diversifier l'offre et les typologies commerciales.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 3 :

Assurer un niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population

▪ Développer l'offre d'équipements et services pour les familles et les jeunes

- Développer l'offre d'accueil collectif de petite enfance, en cohérence avec les besoins générés par l'accueil de nouvelles familles ;
- Structurer le Relais d'Assistantes Maternelles à l'échelle du territoire de Mond'Arverne Communauté pour assurer un service équitable sur l'ensemble des communes ;
- Valoriser les équipements scolaires et structures d'accueil existantes ;
- Maintenir et conforter une offre d'équipements sportifs et de loisirs cohérente avec le développement démographique.

▪ Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Assurer la cohérence de l'offre culturelle entre les communes et l'intercommunalité (mutualisation, communication,) ;
- Renforcer et structurer l'offre culturelle publique sur l'événementiel, la résidence et l'itinérance et adapter les équipements en conséquence ;

▪ Accompagner l'arrivée du Très Haut Débit

- Soutenir le raccordement des communes au Très Haut Débit ;
- Favoriser le développement du wifi public au sein du territoire ;
- Faciliter la pratique du télétravail en favorisant la création d'espaces de « tiers lieux » mutualisés (coworking, ...), permettant de réduire les déplacements domicile-travail et les nuisances associées.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 4 :

Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire

- **Assurer un développement urbain dans le respect et la valorisation du patrimoine local**
 - Adapter les choix urbanistiques au contexte et à l'identité locale des centres-bourgs en portant une attention particulière à l'implantation, le gabarit et la hauteur du bâti ;
 - Eviter la poursuite d'une urbanisation linéaire notamment sur les communes du Val d'Allier ;
 - Préserver les coupures d'urbanisation structurant les itinéraires de découvertes, les paysages et les entrées de zones urbanisées ;
 - Poursuivre les inscriptions patrimoniales des bâtiments et édifices remarquables et historiques ;
 - Améliorer la qualité des entrées de zones urbanisées par un traitement paysager des secteurs les plus dégradés.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

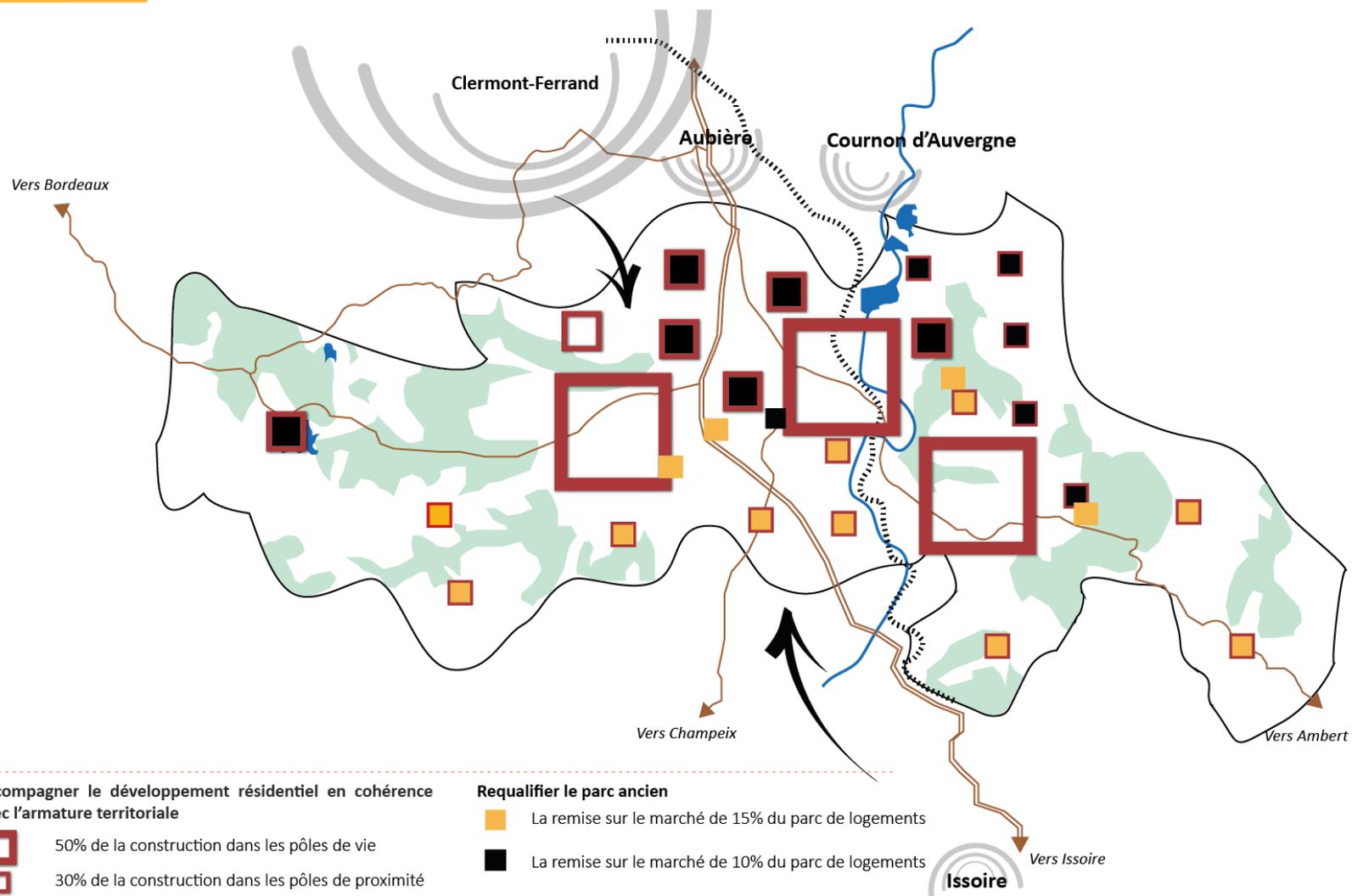
■ Valoriser et développer la visibilité du patrimoine du territoire

- Prendre en compte le grand paysage dans les choix urbanistiques afin de préserver l'identité de Mond'Arverne, sa typicité et sa qualité des paysages ;
- Valoriser les grands espaces remarquables et patrimoniaux du territoire ;
- Prendre en compte les objectifs du plan de gestion du site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco présent sur une partie du territoire ainsi que les fiches actions déclinées pour guider les documents d'urbanisme ;
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs de valorisation du patrimoine naturel et/ou paysage (AVAP de Vic-le-Comte, Saint-Saturnin et La Sauvetat) et du projet de site classé du plateau de Gergovie et des sites Arvernes ;
- Préserver et valoriser les motifs paysagers du territoire en lien avec un équilibre agricole/forestier adapté et une lutte contre l'enfrichement ;
- Assurer la lisibilité et l'accès aux itinéraires de découvertes du territoire et permettre la création de la voie verte aux abords du val d'Allier ;
- Valoriser le petit patrimoine vernaculaire, bâti et naturel afin de garantir l'identité de Mond'Arverne.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

Axe 1

Un territoire vécu et attractif

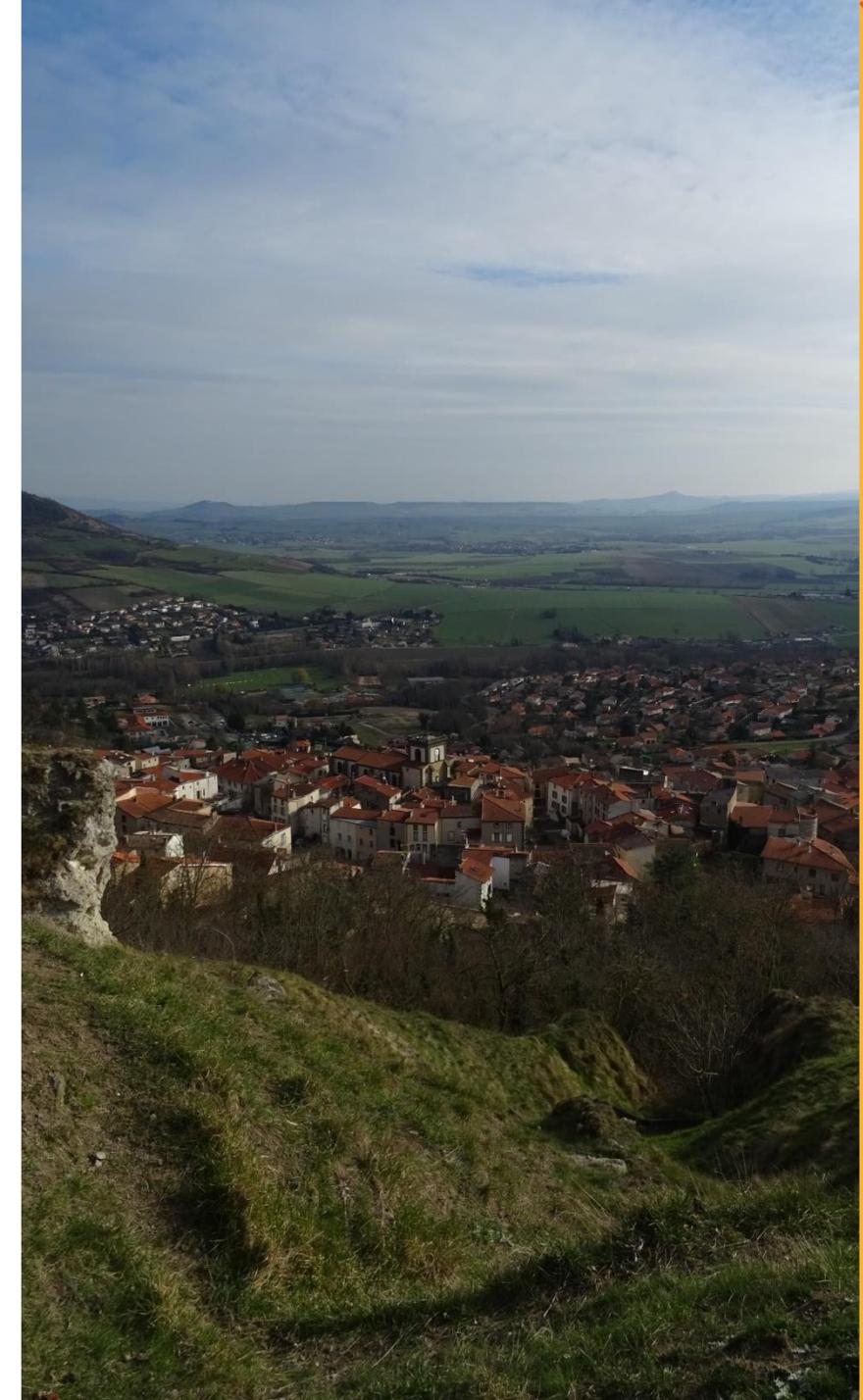


Accompagner le développement résidentiel en cohérence avec l'armature territoriale

- 50% de la construction dans les pôles de vie
- 30% de la construction dans les pôles de proximité
- 20% de la construction dans les communes rurales
- Renforcer l'accueil des populations cadres en lien avec les pôles d'emplois voisins

Requalifier le parc ancien

- La remise sur le marché de 15% du parc de logements
- La remise sur le marché de 10% du parc de logements

A landscape photograph showing a town with red-tiled roofs built on a hillside. The town is surrounded by green fields and rolling hills under a cloudy sky. The image is partially obscured by a white text box on the right.

AXE 2

Un territoire solidaire et connecté



AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

Le territoire de Mond'Arverne Communauté profite de son positionnement à proximité des bassins de vie de Clermont-Ferrand et d'Issoire qui lui confèrent une attractivité démographique et économique. Néanmoins, les élus souhaitent assurer un développement garant d'un cadre de vie qualitatif et respectueux des ressources disponibles pour assurer un équilibre durable entre les capacités du territoire et le développement envisagé. En ce sens, l'ambition des élus est d'offrir un niveau d'équipements et de services cohérent avec le niveau de population et les besoins des habitants présents et à venir. Les personnes âgées et les publics plus fragiles pourront trouver des réponses en termes d'hébergements, de logements, d'accueil et de services sur un territoire solidaire, au service de ses habitants.

L'étendue du territoire, sa géographie et son accessibilité aisée par voie routière confèrent une place trop importante à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens des habitants de Mond'Arverne. Dans ce cadre, les élus souhaitent favoriser une mobilité plus durable et renforcer l'accessibilité de leurs habitants.

- **Orientation 1 : Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté**
- **Orientation 2 : Répondre aux besoins des plus fragiles**
- **Orientation 3 : Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable**
- **Orientation 4 : Poursuivre la gestion durable des ressources du territoire**

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 1 :

Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté

- **Mutualiser les actions et les moyens existants pour renforcer les services et l'accueil des personnes âgées**
 - Conforter le service d'aide à domicile sur l'ensemble des communes du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ;
 - Développer le service de portage des repas à l'échelle de l'ensemble du territoire.

- **Lutter contre l'isolement par le renforcement du lien social**
 - Implanter un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) rayonnant sur l'ensemble du territoire ;
 - Renforcer et soutenir le rôle des associations et favoriser le lien entre les habitants et le tissu associatif local (mise à disposition de locaux, valorisation du réseau par un forum, mutualisation du matériel et des infrastructures, etc.) ;
 - Favoriser les interactions sociales via des espaces publics et équipements publics qualitatifs, valorisés et adaptés aux animations locales.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

- **Développer le parc de logements sociaux, en cohérence avec les objectifs du PLH**
 - Développer le parc de logement locatif social à hauteur de 15% minimum des résidences principales dans les pôles de vie, 10% dans les pôles de proximité et de tendre vers 5% dans les communes rurales ;
 - Développer les logements en accession sociale, via une offre en accession à prix abordable en lien avec les bailleurs sociaux (PSLA, location-accession, etc.) ;
 - Accompagner le développement des logements sociaux dans le parc privé.
- **Offrir des logements adaptés aux besoins des publics spécifiques**
 - Adapter le parc de logements existants aux besoins liés aux personnes âgées et/ou handicapées ;
 - Produire des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées dans l'offre nouvelle ;
 - Organiser les réponses aux besoins des saisonniers au sein des pôles de nature tel qu'Aydat, comme indiqué dans le PLH.
- **Répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage**
 - Mener une étude spécifique sur les projets d'habitat et de sédentarisation des familles des gens du voyage présentes sur le territoire afin de caractériser leurs besoins ;
 - Rechercher des solutions adaptées complémentaires pour l'accueil de familles de passage.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 3 :

Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable

▪ Inciter aux pratiques alternatives à la voiture individuelle

- Développer la mixité fonctionnelle pour limiter les besoins en déplacements des habitants pour leurs trajets du quotidien et les trajets domicile-travail en intégrant de l'artisanat sous condition et du tertiaire dans les centres-bourgs ;
- Discuter avec les partenaires du contournement routier de Pérignat-sur-Allier et Cournon d'Auvergne pour assurer des aménagements cohérents et sécurisés sur le territoire ;
- Poursuivre le développement des aires de co-voiturage et des mobilités partagées et sensibiliser le grand public à ces pratiques ;
- Faciliter le développement des voitures à énergies alternatives en permettant l'installation de bornes d'avitaillement (électricité, gaz, ...), de stationnement privilégié, ... ;
- Travailler avec les partenaires et les autorités organisatrices des transports sur et à l'extérieur du territoire.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

- **Développer l'offre de transport en commun en partenariat avec la région et les autorités organisatrices des transports**
 - Soutenir et développer la fréquentation de la ligne TER en assurant des aménagements adaptés aux besoins des usagers autour des gares (stationnements voitures, stationnements vélos, casiers individuels, ...) et dans les trains (rangement pour vélos, ...);
 - Renforcer le cadencement des lignes ferroviaires journalières en fonction des besoins des déplacements domicile – travail ;
 - Favoriser l'émergence d'une offre de transport collectif adaptée aux besoins des habitants du territoire ;
 - Favoriser le développement du rabattement de transport collectif sur les gares et les pôles de vie ;
 - Favoriser la création de lignes de transport collectif en direction des agglomérations voisines pour pallier les nombreux déplacements domicile-travail effectués en voiture individuelle ;
 - Favoriser la création de « nœuds intermodaux » ou « carrefours de mobilité » autour desquels convergent tous les services (lignes de TC, parkings, covoiturage, espace de travail partagé, etc.) au sein des principaux lieux de vie ;
- **Favoriser le développement des mobilités douces dans les déplacements internes au territoire**
 - Réaliser en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire un schéma de déplacement mode doux pour structurer le développement de ces modes de déplacement ;
 - Développer les pistes cyclables sécurisées le long des axes du quotidien et aux abords des principaux équipements et sites de transport (écoles, équipements sportifs, gares, aires de covoiturage, etc.) dans une zone pertinente ;
 - Développer des stationnements vélos dans les secteurs stratégiques : autour des équipements, dans les secteurs de centralité et d'emplois ;
 - Poursuivre les projets de vélo route voie verte sur les communes du territoire ;
 - Développer les cheminements piétons sécurisés dans les centralités pour inciter à la pratique de la marche pour les déplacements de proximité.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 4 :

Poursuivre la gestion durable des ressources du territoire

- **Améliorer la qualité et l’approvisionnement en eau du territoire**
 - Réduire les pollutions sur les milieux aquatiques et la ressource et rétablir la morphologie naturelle des cours d’eau afin de restaurer la qualité du réseau hydrographique du Val d’Allier et de ses affluents ;
 - Sensibiliser les usagers aux pressions que subit la ressource en eau dans un objectif de réduction des consommations et en lien avec les besoins futurs et les capacités mobilisables ;
 - Prendre en compte la protection des captages sous Déclaration d’Utilité Publique pour sécuriser les prélèvements sur le territoire.

- **Optimiser la gestion des eaux usées au regard du développement du territoire**
 - Améliorer la capacité épuratoire des dispositifs d’assainissement collectif et assurer la reconstruction de la station d’épuration des Martres-de-Veyre ;
 - Comparer la faisabilité entre le recours à l’assainissement non collectif ou collectif pour les projets situés en zones couvertes par une station d’épuration en charge hydraulique insuffisante ;
 - Assurer l’élaboration d’un schéma directeur et d’un zonage d’assainissement et des eaux pluviales pour garantir un bon fonctionnement et dimensionnement des réseaux au regard du développement du territoire.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

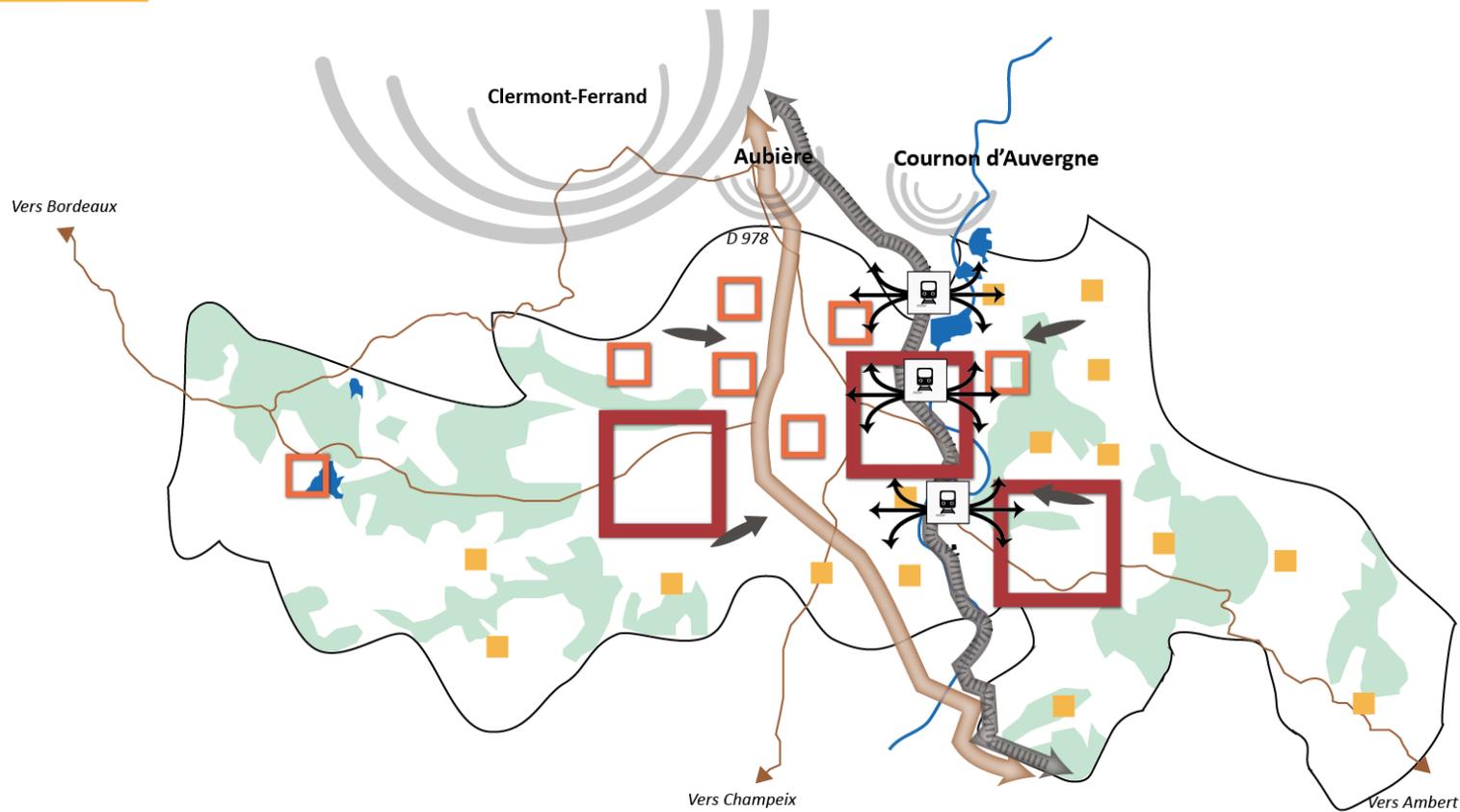
■ Poursuivre la dynamique de gestion optimale des déchets

- Appuyer le travail des syndicats pour réduire les tonnages des ordures ménagères et améliorer les tonnages du tri sélectif ;
- Aboutir à un système de ramassage des déchets homogènes aux trois syndicats afin d'améliorer les performances financières et environnementales des collectes ;
- Poursuivre le développement des équipements de collecte locaux (PAV, déchetterie...) en lien avec le développement du territoire ;
- Maintenir les initiatives en matière d'éco-consommation et des actions de sensibilisation et d'information pour le tri ;
- Concrétiser et étendre à l'ensemble du territoire les expérimentations Organicités sur la collecte des bio-déchets et le compostage collectif ;
- Permettre la réalisation d'une plateforme de broyage des déchets verts à destination des usagers du territoire ;
- Renforcer les filières de valorisation des déchets existantes et développer l'économie circulaire autour de la gestion des déchets (mutualisation, recycleries...).

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

Axe 2

Un territoire solidaire et connecté



Développer le parc de logements sociaux, en cohérence avec les objectifs du PLH

-  15% minimum dans les pôles de vie
-  10% dans les pôles de proximité
-  5% dans les communes rurales

Inciter aux pratiques alternatives à la voiture individuelle

-  Poursuivre le développement des aires de co-voiturage et des mobilités partagées et sensibiliser le public à ces pratiques

Développer l'offre de TC en partenariat avec la région et les AOT

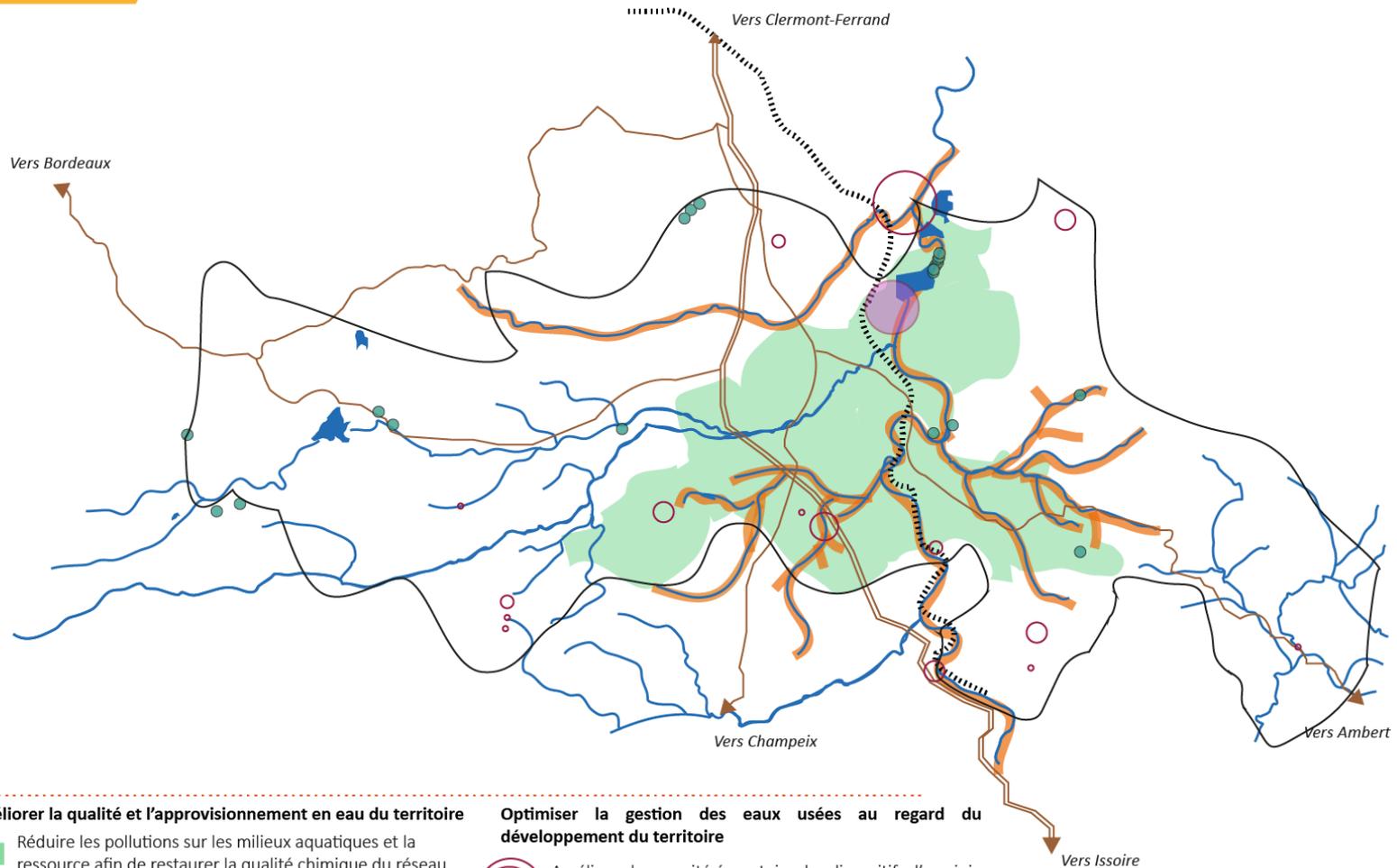
-  Soutenir et développer la fréquentation de la ligne TER en assurant des aménagements adaptés autour des gares
-  Favoriser le développement du rabattement sur les gares et pôles de vie



AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

Axe 2

Un territoire solidaire et connecté



Améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire

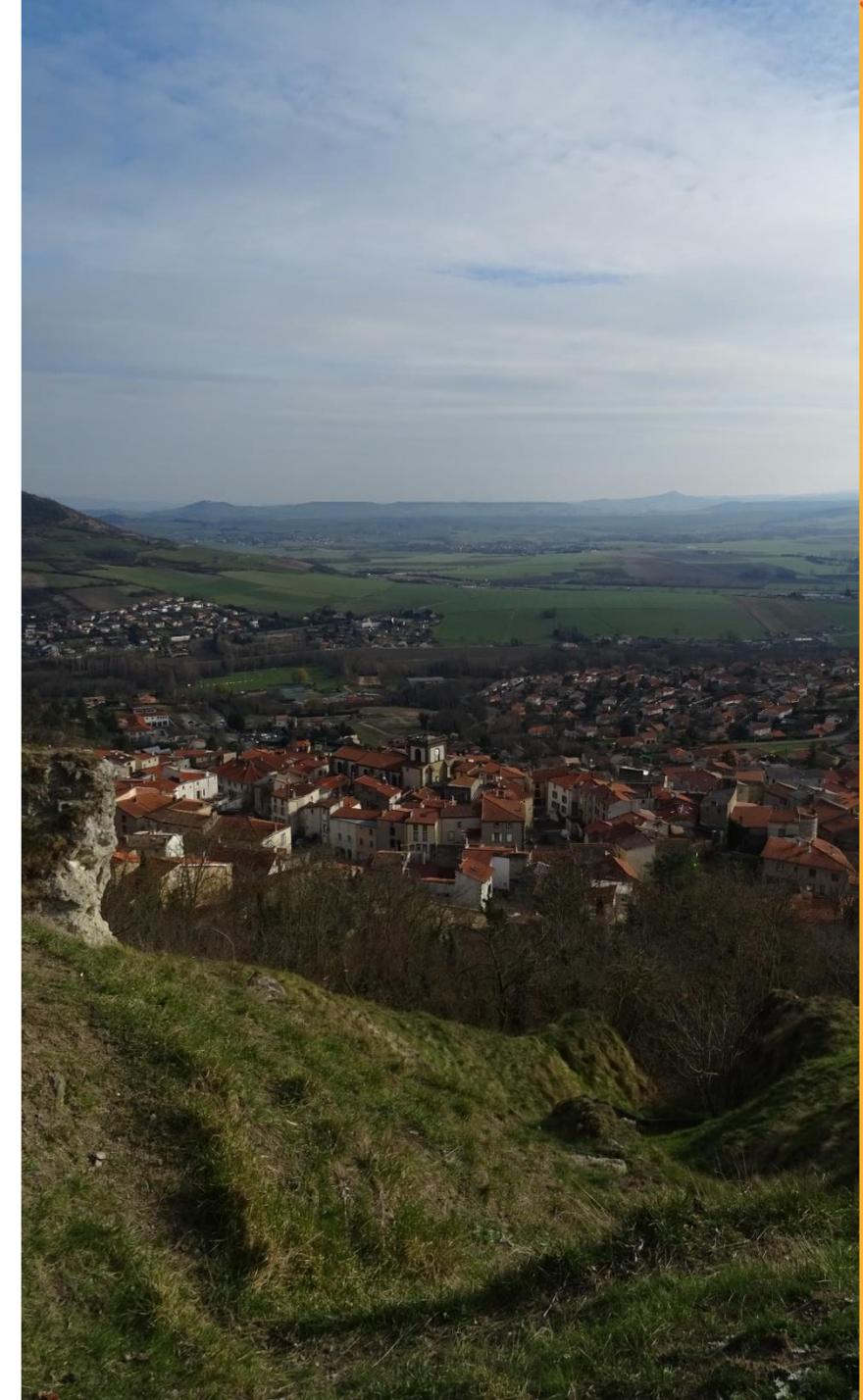
 Réduire les pollutions sur les milieux aquatiques et la ressource afin de restaurer la qualité chimique du réseau hydrographique

 Poursuivre la protection des captages et sensibiliser les usagers aux pressions que subit la ressource en eau dans un objectif de réduction des consommations et de sécurisation de la ressource

Optimiser la gestion des eaux usées au regard du développement du territoire

 Améliorer la capacité épuratoire des dispositifs d'assainissement collectif en fonction du dimensionnement des unités de traitement

 Assurer la reconstruction de la station d'épuration des Martres-de-Veyre



AXE 3

Un positionnement économique à conforter



AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Le territoire de Mond'Arverne Communauté est pleinement intégré aux bassins d'emplois de la métropole clermontoise et dans une moindre mesure à celui d'Issoire. Le tissu économique présent est essentiellement artisanal et répond aux besoins du territoire.

En ce sens, Mond'Arverne Communauté s'appuie sur les ressources et les richesses du territoire pour mener son développement économique dans une logique d'économie circulaire et de proximité. Il s'agit de maîtriser le développement d'activités économiques en périphérie pour restructurer l'offre foncière et également de recentrer le tissu économique au sein des pôles de vie et des centralités.

La promotion des savoir-faire locaux, le confortement du tissu artisanal, la diversification agricole, ... viennent renforcer ce positionnement économique de proximité et durable.

- **Orientation 1 : Promouvoir les ressources du territoire et les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement**
- **Orientation 2 : Conforter et structurer l'offre touristique**
- **Orientation 3 : Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités**
- **Orientation 4 : S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités**

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 1 :

Promouvoir les ressources du territoire et les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement

▪ Conforter l'artisanat et les savoir-faire locaux

- Soutenir la création d'entreprises artisanales, pérenniser leurs activités et leurs reprises ;
- Développer des liens étroits avec le tissu artisanal en zones d'activités et dans le diffus ;
- Favoriser l'émergence d'une pépinière d'artisans ;
- Soutenir et valoriser la diversité des productions agricoles du territoire.

▪ Développer les circuits courts en soutenant les initiatives locales et valoriser l'économie circulaire

- Valoriser et faire connaître les producteurs et artisans locaux ;
- Soutenir et développer les marchés de producteurs du territoire ;
- Favoriser la création d'espaces de vente directe regroupant des producteurs et artisans locaux ;
- Favoriser le lien entre restaurateurs et producteurs locaux ;
- S'inscrire dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

- **Maintenir la diversification des activités agricoles et forestières du territoire et promouvoir les pratiques durables**
 - Stopper la fragmentation par l'urbanisation des espaces agricoles et boisés du territoire ;
 - Assurer une exploitation locale, durable et renouvelée des milieux naturels boisés pour leur rôle d'espace de séquestration de carbone ;
 - Gérer de manière durable la forêt en tant que ressource primaire pour les filières bois d'œuvre et bois-énergie ;
 - Garantir le développement des exploitations agricoles et sylvicoles en préservant les accès et les espaces propices à leur implantation et fonctionnement ;
 - Permettre la reprise, la transmission et l'évolution des exploitations agricoles ;
 - Limiter les conflits d'usages et les nuisances entre les zones agricoles-forestières et l'urbanisation ;
 - Encadrer l'implantation d'unités de méthanisation sur le territoire ;
 - Soutenir les pratiques agricoles exemplaires et les démarches volontaires engagées (MAEC) ;
 - Favoriser la reconquête agricole des coteaux enfrichés pour la production locale ;
 - Accompagner la gestion des milieux forestiers sur les boisements privés ;

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 2 :

Conforter et structurer l'offre touristique

- **Conforter le développement touristique existant, structuré autour du patrimoine bâti et des activités de pleine nature**
 - Inscrire et accompagner le développement touristique dans le cadre du projet global de classement UNESCO Chaîne des Puy - faille de Limagne ;
 - Définir une stratégie de développement touristique **globale** à l'échelle du territoire ;
 - Créer une boucle touristique spécifique au territoire Mond'Arverne structurée autour des sites remarquables et des projets au rayonnement régional ;
 - Poursuivre le développement des aménagements et des activités pleine nature des pôles et stations touristiques ;
 - Valoriser le projet Gergovie et définir une stratégie de communication et de marketing ;
 - Favoriser la réalisation de projets de restauration ou d'hébergement en cohérence avec le développement touristique visé.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

- **Structurer l'offre touristique à travers une stratégie de développement et une synergie d'acteurs**
 - Définir une offre touristique complète, en partenariat avec l'ensemble des communes **concernant notamment** :
 - le tourisme vert (sportif et de nature) à travers la réalisation d'aménagements traversants (sentier de randonnée, de VTT – voie verte...) ou ponctuels (sites sportifs, sites naturels...);
 - le tourisme patrimonial, visant à une découverte de la richesse architectural (villages monuments historiques) et historique (site UNESCO de Gergovie) ;
 - l'agro-tourisme, permettant une valorisation de la production agricole intercommunale ;
 - Valoriser les équipements et les sites de pratiques et assurer leur mise en lien par la redéfinition d'une signalétique commune à l'ensemble du territoire ;
 - Favoriser les synergies entre les acteurs du tourisme et s'inscrire dans une démarche partenariale pour la définition de projets ;
 - Faire de Mond'Arverne tourisme, un outil performant au service d'un développement touristique stratégique ;
 - Diversifier les hébergements touristiques (hôtels, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, **gîtes, refuges...**), la restauration afin d'accroître l'attractivité du territoire et assurer un niveau et une qualité de service satisfaisant dans les hébergements et la restauration sur le territoire ;

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 3 :

Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités

▪ Maintenir et encourager le développement des commerces de proximité

- Favoriser le maintien des commerces de proximité existants et faciliter l'implantation de nouveaux commerces, prioritairement dans les centralités ;
- Maintenir l'équilibre entre les différentes enseignes alimentaires et soutenir leur attractivité ;
- Définir une politique de soutien du commerce et de l'artisanat (études des besoins, fonds d'aides directes, accompagnement, etc.) ;
- Mettre en place un suivi du commerce et un dispositif d'animation à l'échelle du territoire permettant de faciliter les échanges avec les acteurs du commerce ;
- Favoriser l'économie locale dans la dynamique culturelle et touristique.

▪ Maîtriser le développement commercial en périphérie

- Prioriser l'implantation de cellules commerciales au sein des centres-bourgs pour conforter leur dynamisme et leur attractivité ;
- Limiter l'implantation de commerces au sein des zones d'activités ;
- Structurer les pôles commerciaux existants en périphérie pour assurer des entrées d'agglomération valorisées et qualitatives ;
- Mettre en place un observatoire des mutations commerciales ;
- Contrôler la construction de nouvelles surfaces tertiaires et commerciales en privilégiant la mutualisation des espaces existants.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 4 :

S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités

- **Mettre en œuvre une stratégie de développement économique maîtrisée et coordonnée à l'échelle de Mond'Arverne Communauté**
 - Porter une stratégie commune en matière d'aménagement et de gestion de l'offre immobilière et foncière aux entreprises ;
 - Définir la ou les vocations des zones d'activités de Mond'Arverne Communauté et assurer l'articulation des activités implantées en zones d'activités et en centre-bourg ;
 - Assurer un développement maîtrisé et coordonné des zones d'activités économiques du territoire, identifiées par le SCoT comme zones d'activités communautaires d'intérêt local :
 - Pra de Serre ;
 - La Novialle ;
 - ZAC Les Meules ;
 - Le Daillard ;
 - ZAC Cheire activités ;
 - Ouvrir à l'urbanisation les extensions des zones d'activités prévues à condition que 50% des surfaces disponibles soient commercialisées ;
 - Permettre des extensions limitées des zones d'activités artisanales de proximité ;
 - Mettre en œuvre la ZAE nouvelle à Tallende orientée sur la filière du développement durable au travers d'un aménagement à haute qualité environnementale (démarche AEU) ;
 - Assurer l'optimisation foncière des extensions/créations de zones d'activités (limitation des reculs, mutualisation des stationnements, etc.) et des aménagements bâtis et paysagers qualitatifs.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Nom	Localisation	Vocation	Statut	Surface des extensions prévues dans le SCoT (ha)
Pra de Serre	Veyre-Monton	Industrie / Eco-activité / Tertiaire	Intérêt local	9,5
Le Daillard	Mirefleurs	Artisanat	Intérêt local	6
La Novialle	La Roche Blanche	Petite industrie / Tertiaire / Artisanat	Intérêt local	16
Cheiractivités	Tallende	Artisanat / Industrie / Services entreprises	Intérêt local	18
Les Meules	Vic-le-Comte	Artisanat / Commerce	Intérêt local	11,5
Les Varennes	La Roche Noire	Artisanat / Industrie	Proximité	
Les Sagnes	Orcet	Artisanat	Proximité	
Les Portes Nord	Les Martres de Veyre	Artisanat	Proximité	
La Tourtelle	Saint-Saturnin	Artisanat / Industrie / Commerce	Proximité	
Le Suzot	Saint-Amant-Tallende	Artisanat / Industrie	Proximité	
Le Sauzet	Vic-le-Comte	Artisanat	Proximité	
Le Chazaleix	Les Martres-de-Veyre	Artisanat / Industrie	Proximité	

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

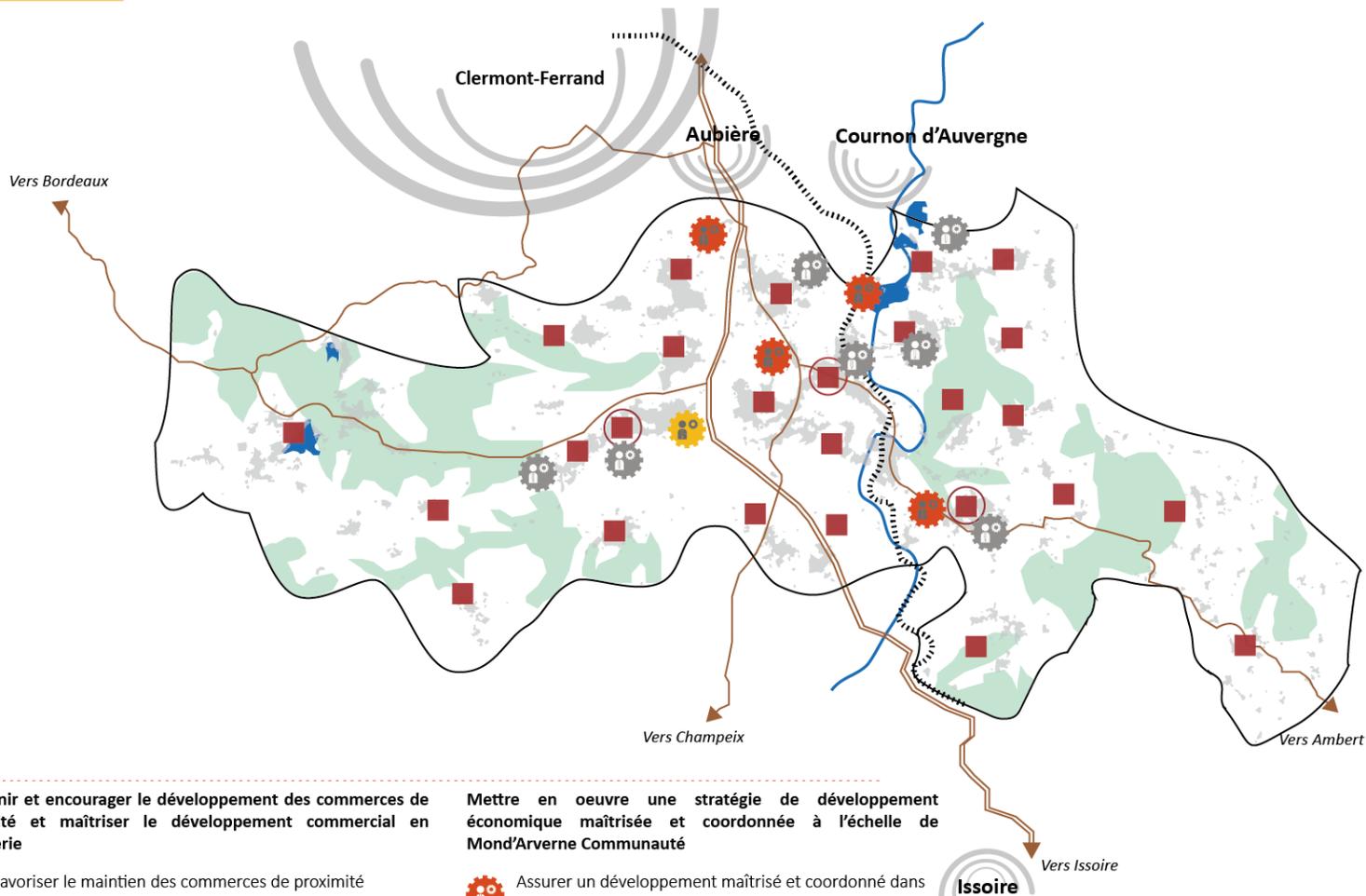
- **S’engager dans un processus d’optimisation et d’amélioration de l’offre des zones d’activités existantes**
 - Initier une étude foncière sur les potentiels d’optimisation (friches, division potentielle, etc.) sur l’ensemble des zones d’activités du territoire permettant de définir un état des lieux exhaustif et la mise en place d’outils incitatifs auprès des propriétaires ;
 - Réinvestir les friches et les bâtiments vacants des zones d’activités ;
 - Créer les conditions d’une optimisation foncière : limitation des reculs, mutualisation des stationnements, etc. ;
 - Définir et appliquer une signalétique et une gestion de l’éclairage communes à l’ensemble des zones d’activités de Mond’Arverne Communauté ;
 - Définir une charte paysagère commune sur le territoire, pour accompagner les pétitionnaires en amont et rendre son application obligatoire afin d’assurer des entrées d’agglomération qualitatives ;
 - Permettre une connexion au Très Haut Débit (THD) dans les zones d’activités économiques du territoire ;
 - Mettre en place des critères de performance énergétique exemplaires dans la construction de nouvelles surfaces et la rénovation du bâti existant en privilégiant les dispositifs de production d’énergies renouvelables pour l’alimentation énergétique des zones d’activités économiques ;
 - Améliorer la performance énergétique du tissu industriel et sensibiliser les acteurs économiques à la réduction des consommations énergétiques ;
 - Développer les filières d’avenir dans l’accueil de nouvelles entreprises ;
 - Favoriser l’implantation de dispositifs de production d’énergies renouvelables au niveau des zones d’activités économiques.

- **Structurer le réseau d’entreprises des zones d’activités**
 - Engager la création d’un réseau d’entreprises à l’échelle de chaque zone ou territoire afin d’accompagner les entreprises dans leurs cycles de vie .

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Axe 3

Un positionnement économique à conforter



Maintenir et encourager le développement des commerces de proximité et maîtriser le développement commercial en périphérie

■ Favoriser le maintien des commerces de proximité existants et faciliter l'implantation de nouveaux commerces

○ Structurer les pôles commerciaux existants en périphérie et limiter l'implantation de commerces en zones d'activités

Mettre en oeuvre une stratégie de développement économique maîtrisée et coordonnée à l'échelle de Mond'Arverne Communauté

⚙️ Assurer un développement maîtrisé et coordonné dans les ZA identifiées par le SCOT comme ZA d'intérêt local

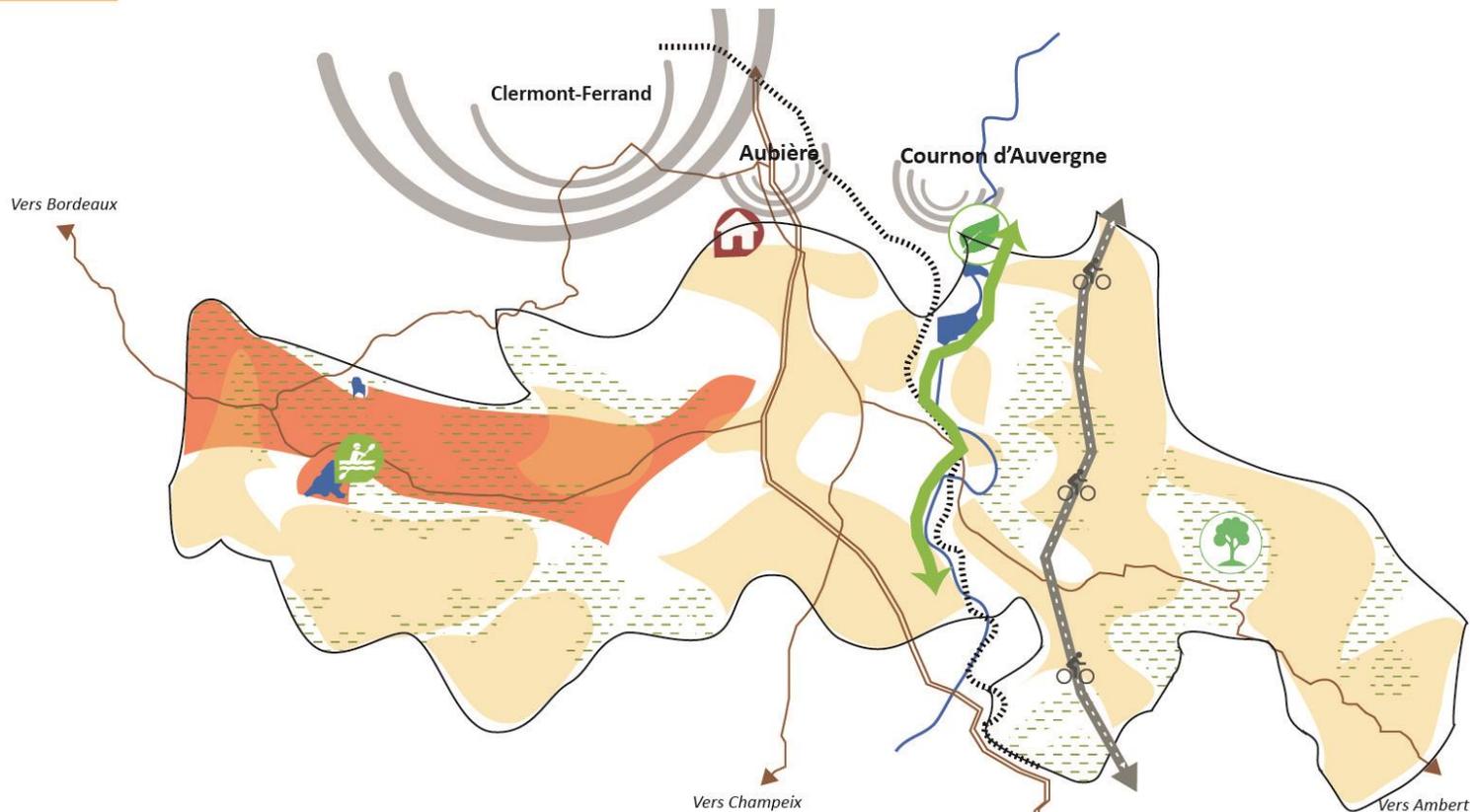
⚙️ Mettre en oeuvre la ZAE nouvelle à Tallende orientée sur la filière du développement durable et une démarche AEU

⚙️ Assurer l'optimisation foncière des extensions/créations de ZA et des aménagements bâtis et paysagers qualitatifs

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Axe 3

Un positionnement économique à conforter



Conforter l'artisanat et les savoir faire locaux

 Soutenir et valoriser la diversité des productions agricoles du territoire

Assurer le maintien des activités agricoles et forestières du territoire et promouvoir des pratiques durables

 Gérer la forêt en tant que ressource d'énergie primaire pour la filière bois-énergie

Conforter le développement touristique existant, structuré autour du patrimoine bâti et des activités de pleine nature

 S'inscrire et accompagner le développement touristique dans le cadre du projet global de classement UNESCO

 Valoriser le projet Gergovie et définir une stratégie de communication et de marketing

 Poursuivre le développement des aménagements et des activités pleine nature des pôles et stations touristiques

 Poursuivre les projets de vélo route voie verte sur les communes du territoire



AXE 4

Un territoire durable et résilient



AXE 4 – Un territoire durable et résilient

Le territoire de Mond'Arverne est marqué par son histoire géologique qui a façonné les espaces et milieux naturels et constitué des paysages remarquables et uniques aujourd'hui en partie inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette richesse environnementale s'exprime de différentes manières sur le territoire, par les ressources écologiques ainsi que les risques et aléas naturels.

Mond'Arverne Communauté a la volonté d'articuler son développement autour de ces éléments pour construire un territoire durable et résilient. Ainsi, usagers et acteurs du territoire seront impliqués avec la collectivité dans l'adaptation des comportements aux phénomènes d'intensification du réchauffement climatique et aux enjeux de préservation de la biodiversité.

- **Orientation 1 : Renforcer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue**
- **Orientation 2 : Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques**
- **Orientation 3 : Etudier les potentiels de développement à proximité des secteurs de pollution et de nuisances identifiés**

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

ORIENTATION 1 :

Renforcer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue

▪ Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité du territoire

- Améliorer le recensement des espaces naturels les plus sensibles (zones humides, pelouses sèches ...) et encourager les protections règlementaires fortes sur ces milieux ;
- Assurer la fonctionnalité et l'alimentation des zones humides dans les projets d'urbanisation ;
- Limiter fortement et encadrer les constructions nouvelles dans les réservoirs de biodiversité afin de stopper la fragmentation de ces milieux naturels à fort intérêt écologique ;
- Encadrer les activités touristiques à proximité des réservoirs de biodiversité afin de garantir le maintien de la biodiversité dans ces milieux notamment au niveau de la forêt de Pessade, du lac d'Aydat, du Plateau de Gergovie et de l'Écopôle du Val d'Allier.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

■ Prendre en compte la trame verte et bleue dans le développement du territoire

- Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des corridors pour rétablir les échanges Est-Ouest ;
- Protéger la biodiversité, les corridors écologiques et l'activité maraîchère sur la zone de l'Ecopôle vis-à-vis du projet de Pont sur l'Allier ;
- Poursuivre et valoriser les actions de restauration de la qualité écologique des cours d'eau ciblés par le SDAGE et le SAGE et les contrats territoriaux ;
- Valoriser les ripisylves et leur rôle écologique afin de maintenir les espaces relais qu'elles constituent ;
- Renforcer le réseau bocager dans un objectif de structuration du réseau de haies notamment dans la plaine du Val d'Allier ;
- Améliorer la perméabilité le long des infrastructures de transport par la mise en place d'aménagements permettant les déplacements de la faune.

■ Concevoir un développement urbain des centres-bourgs perméable pour la trame verte et bleue urbaine

- Lutter contre les îlots de chaleur par la plantation d'éléments arborés en privilégiant les essences locales ;
- Maintenir des espaces de respiration dans les centres-bourgs du territoire ;
- Cibler à proximité des centres-bourgs des espaces de jardins (potagers, fleuries, vergers) favorables à la biodiversité locale ;
- Sensibiliser et impliquer les usagers aux projets de restauration et de valorisation de la biodiversité ;
- Améliorer la gestion des espèces invasives et allergènes pour lutter contre la fragilisation des écosystèmes ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage nocturne pour réduire la pollution lumineuse.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

ORIENTATION 2 :

Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques

- **Gérer l'exposition des biens et des personnes aux risques inondations**
 - Maitriser l'urbanisation à proximité des cours d'eau en préservant les espaces de bon fonctionnement ;
 - Maintenir les éléments naturels de retenue des sols le long des cours d'eau pour conserver les champs d'expansion des crues ;
 - Limiter l'imperméabilisation des sols et réduire le ruissellement sur les zones sensibles, voiries, chemins sur la base de l'étude ruissellement du territoire de Gergovie val d'Allier ... ;
 - Encourager, sous réserve de la faisabilité technique, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (privée et publique) et les dispositifs de récupération des eaux pluviales.

- **Anticiper les effets de l'intensification du dérèglement climatique sur les phénomènes naturels**
 - Encadrer le développement urbain à proximité des zones de risques (chutes de blocs, coulées de boue, retrait/gonflement des argiles, ...) ;
 - Poursuivre la surveillance des mouvements de terrain ponctuels et localisés afin d'améliorer l'implantation de dispositifs sécurisants ;
 - Maintenir une distance de l'urbanisation par rapport aux forêts dans les secteurs de risques incendies ;
 - Sensibiliser les populations et usagers du territoire aux risques naturels présents sur le territoire.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

- **Prendre en compte les risques technologiques dans l'organisation du développement du territoire pour assurer un accueil sécurisé des nouveaux usagers**
 - Interdire les nouvelles constructions à proximité des axes de transports de matières dangereuses ;
 - Réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques industriels générés par les installations classées pour la protection de l'environnement.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

ORIENTATION 3 :

Etudier les potentiels de développement à proximité des secteurs de pollution et de nuisances identifiés

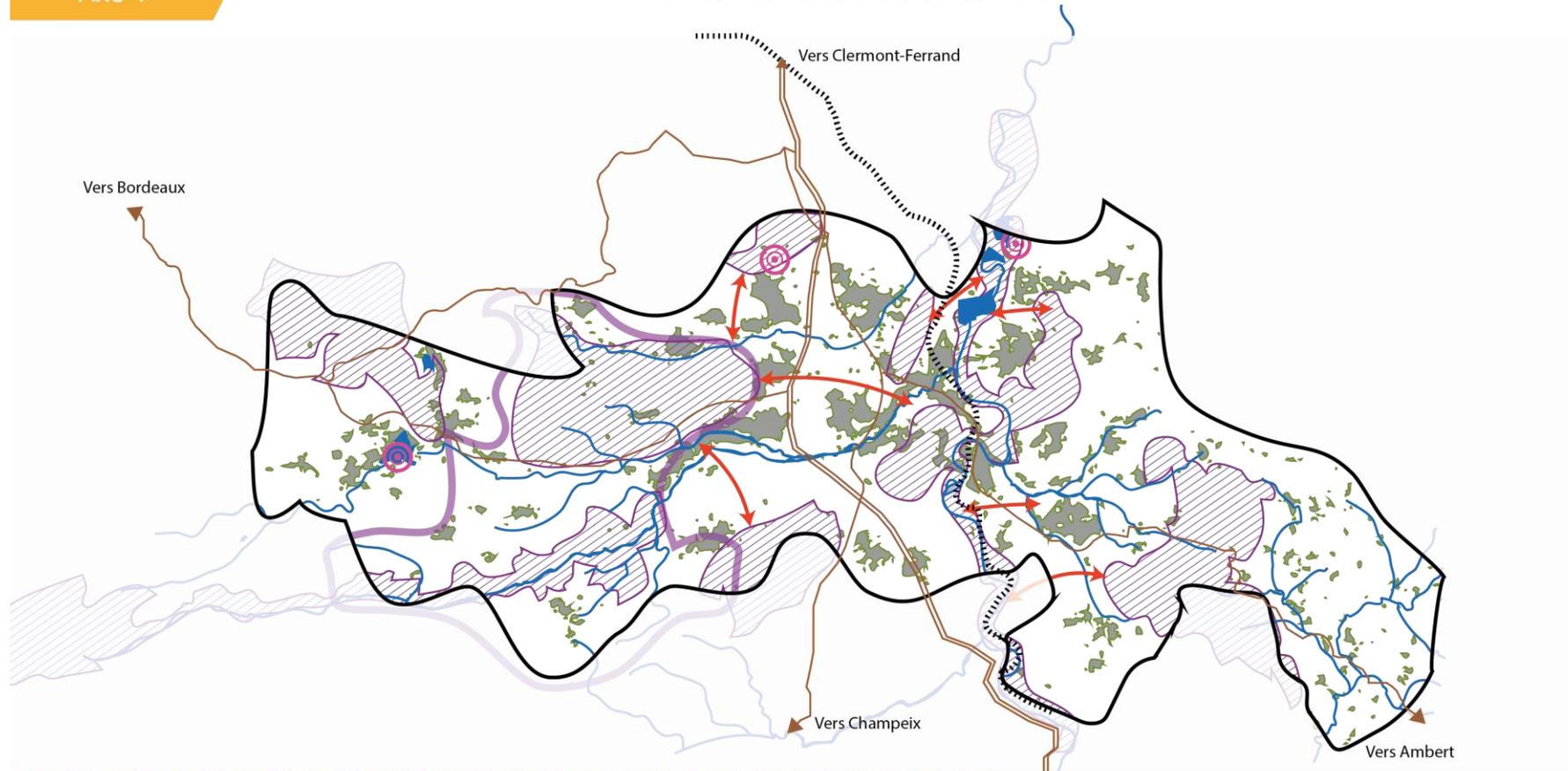
- **Maitriser l'exposition des populations sensibles aux nuisances et pollutions**
 - Anticiper les effets d'augmentation du trafic sur la qualité de l'air et les pollutions atmosphériques afin de proposer des secteurs de développement en dehors des zones les plus impactées ;
 - Limiter le développement à proximité des secteurs de nuisances sonores ;
 - Mutualiser les sites pour l'implantation des antennes relais téléphoniques en prenant en compte l'impact potentiel sur les établissements scolaires et de santé ainsi que sur le paysage.

- **Poursuivre les opérations de réhabilitation et renouvellement des espaces pollués ou dégradés**
 - Etudier le potentiel de dépollution des sites BASIAS pour remobiliser le foncier dans des projets de renouvellement urbain ;
 - Conforter et valoriser les projets de réhabilitation écologique de la gravière de l'Ecopôle.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

Axe 4

Un territoire durable et résilient



Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité du territoire



• Limiter fortement et encadrer les nouvelles constructions dans les réservoirs de biodiversité afin de stopper la fragmentation de ces milieux naturels à fort intérêt



• Encadrer les activités touristiques à proximité des réservoirs de biodiversité afin de garantir le maintien de la biodiversité dans ces milieux

Prendre en compte la trame verte et bleue dans le développement du territoire



• Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des corridors pour rétablir les échanges Est/Ouest



• Poursuivre et valoriser les actions de restauration de la qualité écologique des cours d'eau et de leurs milieux



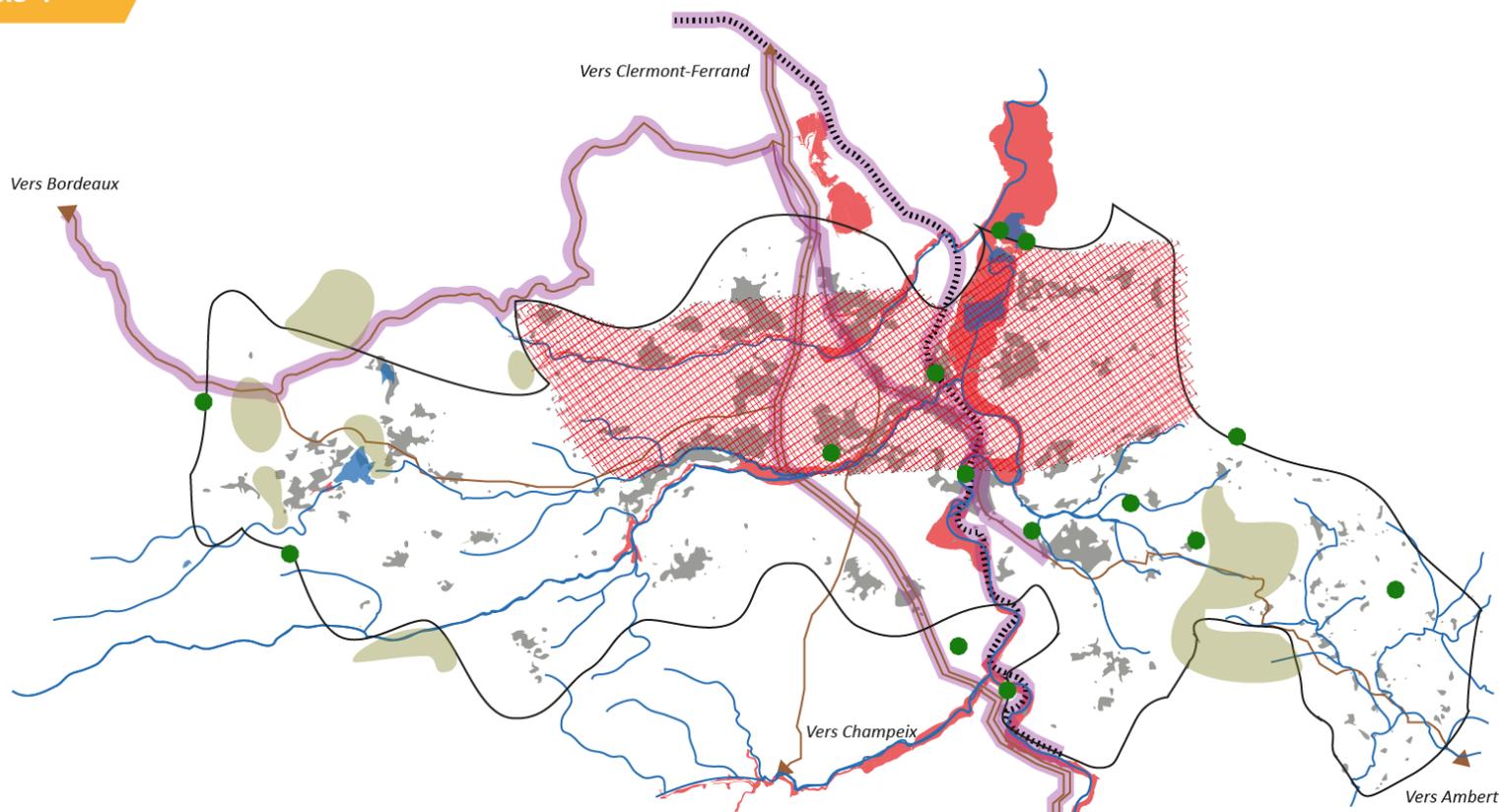
• Concevoir un développement urbain des centres bourgs perméable pour la trame verte et bleue urbaine

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

Axe 4

Un territoire durable et résilient



Gérer l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels et anticiper les effets de l'intensification du réchauffement climatique

 Maitriser l'urbanisation à proximité des cours d'eau et conserver les champs d'expansion des crues en lien avec les prescriptions du PPRI

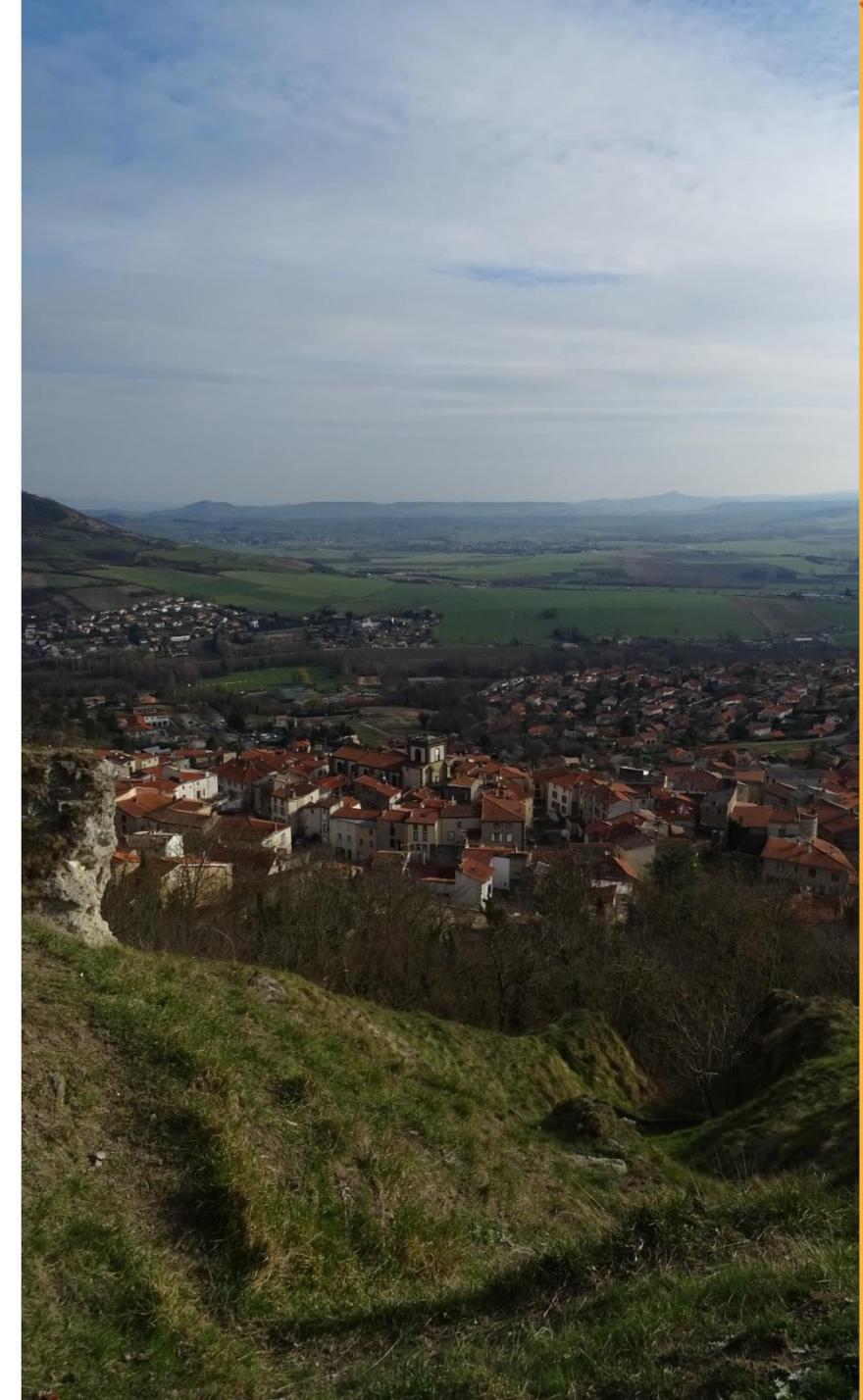
 Encadrer le développement urbain au niveau des secteurs sensibles aux glissements de terrain, retrait et gonflement des argiles et coulées de boues

 Maintenir une distance de l'urbanisation par rapport aux forêts dans les zones de risques incendies

Prendre en compte les risques technologiques dans l'organisation du développement du territoire

 Limiter le développement à proximité des axes responsables de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques

 Réduire la vulnérabilité du territoire vis à vis des risques industriels générés par les ICPE

A landscape photograph showing a town with red-tiled roofs built on a hillside. The town is surrounded by green fields and rolling hills under a cloudy sky. The image is partially obscured by a white text box on the right side of the slide.

Objectifs de modération de la consommation d'espace



Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Objectifs qualitatifs

- **Optimiser les espaces déjà urbanisés**

Le premier objectif consiste à prioriser le développement de Mond'Arverne Communauté en optimisant les espaces déjà urbanisés, ou prévu de l'être, dans les secteurs qui s'y prêtent le plus : à proximité directe des centres-villes, centres-bourgs et cœur de villages, où se concentrent logements, activités, loisirs, équipements publics, etc.

245 ha sont aujourd'hui potentiellement mobilisables au sein des espaces urbanisés, 60% en dent creuse et 40% après division parcellaire.

- **Dimensionner les espaces à urbaniser**

Alors que la consommation foncière liée aux précédents documents d'urbanisme a majoritairement produit du logement individuel peu dense, la consommation des nouveaux espaces pour l'urbanisation devra être optimisée par des densités plus importantes. Il a été retenu les densités suivantes : 20 log/ha pour les pôles de vie, et 15 log/ha pour les pôles de proximité et les villages.

Ces extensions de l'urbanisation font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de préciser ces densités.

Objectifs quantitatifs

- Mettre un œuvre un développement urbain permettant une gestion économe des espaces agricoles et naturels **en réduisant :**
 - **de plus de 100 ha la superficie des zones constructibles à l'échelle du territoire ;**
 - **en réduisant la consommation foncière annuelle des espaces agricoles et naturelles à XX ha.**

PLUS



Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre - 63 960 Veyre-Monton
www.mond-arverne.fr